

APPEL AUX DONNS

Le 16 décembre 2025, à Lille

Madame, Monsieur,

Les 15 et 22 mars prochains auront lieu les élections municipales. Je suis candidat pour poursuivre, avec vous, le travail engagé et répondre aux défis majeurs auxquels nous sommes confrontés.

Les crises sociales, l'urgence écologique et les tensions démocratiques creusent les inégalités et fragilisent notre cohésion. Fidèle à son histoire et ses valeurs, Lille doit rester une ville qui protège, qui émancipe et qui rassemble.

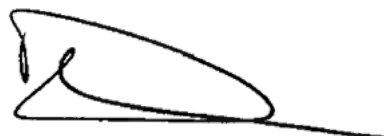
Avec **TOUT POUR LILLE**, nous portons un projet concret, construit avec les habitantes et les habitants, au plus près du terrain. Depuis le début de la campagne, les rencontres et les échanges nourrissent un programme profondément ancré dans la réalité de notre territoire.

Pour continuer nos actions et être à la hauteur des enjeux, le soutien de chacune et chacun est essentiel. Il peut se traduire par l'engagement sur le terrain, la participation à la construction du programme... ou, si vous le souhaitez, par un soutien financier.

Nous lançons aujourd'hui notre appel aux dons. Votre contribution donnera davantage de force à notre projet et à l'avenir de Lille.

Faisons le choix d'une ville toujours plus juste, toujours plus durable et toujours plus attentive à toutes et tous.

Je sais pouvoir compter sur vous, comme vous pouvez compter sur moi.



Arnaud Deslandes

FORMULAIRE DE DON

Je, soussigné(e) :

M. / Mme Prénom.....Nom.....

Adresse.....

Mail..... Téléphone

souhaite apporter mon aide financière en vue de la campagne de la liste TOUT POUR LILLE conduite par Arnaud Deslandes, pour les élections municipales de mars 2026 à Lille, en versant par chèque ou virement bancaire, la somme de€

MODALITÉS DE VERSEMENT

Quel que soit le mode de paiement, il faut envoyer ce document par voie postale ou par mail à :

Jacques Staniec, trésorier de l'AFCE A Deslandes,
Fédération du Parti Socialiste
12 rue Lyderic 59800 LILLE
afcedeslandes@gmail.com

Par chèque

A l'ordre de « AFCE Arnaud Deslandes »

Par virement Bancaire

AFCE de Arnaud Deslandes

IBAN FR76 1027 8027 1500 0465 3140 132

BIC CMCIFR2A

Un reçu édité sur le modèle autorisé par la CCFP vous sera adressé par le mandataire financier. Il vous permettra de déduire cette somme de vos impôts dans les limites fixées par la loi, soit à hauteur de 66 % et dans la limite de 20% du montant imposable.

☐ Je certifie être une personne physique, de nationalité française et/ou résidant en France, et que conformément à la loi n°95-65 du 19 janvier 1995 relative au financement de la vie politique, le règlement de mon don ne provient pas d'une personne morale (société, association, société civile.), mais de mon compte personnel.

Date : Signature :

L'Association de Financement de la Campagne Électorale (AFCE Arnaud Deslandes) de la liste conduite par Arnaud Deslandes « Tout pour Lille » aux élections municipales de mars 2026 est seule habilitée à recueillir des dons en sa faveur, dans les limites précisées à l'article L.52-8 et au III de l'article L. 113-1 du Code électoral, ci-après reproduits : «Une personne physique peut verser un don à un candidat si elle est de nationalité française ou si elle réside en France. Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600 euros.

Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Les personnes morales, à l'exception des partis et groupements politiques ainsi que des établissements de crédit ou sociétés de financement ayant leur siège social dans un État membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ne peuvent ni consentir des prêts à un candidat ni apporter leur garantie aux prêts octroyés aux partis et groupements politiques.

Tout don de plus de 150 euros, consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque, virement, prélèvement automatique ou carte bancaire.